

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 29.03.2023

Date d'affichage : 29.03.2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, FONTAINE Martine, EPINEAU Sandy.
MM. RICHET Bruno, FOURNIER Didier, GARREAU Sébastien, POUSSE Romain.

Absents excusés : Mr GOUPY Jean-Raymond, Mr LE ROUX Arnaud.

Procurations : Mr GOUPY Jean-Raymond donne pouvoir à Mr FOURNIER Didier.

Secrétaire de séance : Mr GARREAU Sébastien.

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf mars 2023, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.

Ordre du jour :

- **Location du logement 2 Rue Saint Mamert,**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal : 03042023D026

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis ou marchés suivants ont été signés :

18/03/2023	LACOSTE DACTYL BURO	543.79 €	Fonctionnement	Papier pour école et fournitures mairie
20/03/2023	HENRI JULIEN	261.45 €	Fonctionnement	Vaisselle cantine
23/03/2023	DISTRICO - MAISON.FR	437.90 €	Investissement	Perforateur et Poste à souder
23/03/2023	DISTRICO - MAISON.FR	209.49 €	Investissement	Perceuse visseuse RYOBI avec 2 batteries
18/03/2023	LOXAM	286.80 €	Fonctionnement	Rouleau stade
30/03/2023	LACOSTE DACTYL BURO	576.96 €	Investissement	Cisaille + lampes bureau poste accueil & comptabilité
30/03/2023	AUDITAT	180.00 €	Fonctionnement	Diagnostic Performance Energétique Logement 2 bis, rue St Mamert

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : Location du logement 2 rue Saint Mamert : 03042023D027

Une demande de logement est arrivée en mairie. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une possibilité de location est faite pour le logement situé 2 rue Saint Mamert (au-dessus de l'Epicerie). Elle rappelle au conseil que des travaux sont prévus sur l'Epicerie située au-dessous du logement.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 464 euros à compter du 11 avril 2023.

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989,

Vu le décret n°2015-587 du 29 mai 2015, modifié par le décret n°2021-872 du 30 juin 2021 article 8,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de louer le logement situé 2 rue Saint Mamert à partir du 11 avril 2023,
- ✓ Fixe le loyer mensuel payable à d'avance au 05 de chaque mois à 464 euros, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers,
- ✓ Décide d'ajouter une clause relative aux risques de nuisances engendrées par les travaux de l'Epicerie. Aucune réclamation ne pourra être portée par le locataire,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le bail de location du logement 2 rue Saint Mamert et tous documents afférents.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Urbanisme : Pas de DIA

Questions diverses :

- Madame le Maire informe que la signature de l'acte de vente par les logements SARTHE HABITAT est fixée au 27 avril 2023.
- Madame le Maire informe qu'un rendez vous a été fixé avec l'opérateur FREE MOBILE le mercredi 19 avril pour la visite d'étude de l'installation de l'antenne.
- Madame le Maire fait part que l'ouverture de la boulangerie est prévue le jeudi 06 avril.
- Madame le Maire fait un point de la situation suite à l'incendie au Restaurant Audonien le mercredi 29 mars dernier :
 - Les experts des assurances sont passés dès le jeudi 30 mars. La commune attend les rapports d'expertises et les assurances ont déjà mandaté différents corps de métiers (plombier, électricien, peintre, ...) afin de faire des devis.
 - Le logement situé à côté du Restaurant Audonien est mis à disposition le temps nécessaire au nettoyage et travaux.
 - Selon les experts il faut envisager une fermeture minimum de trois mois de l'activité Restaurant.
 - La mairie a contacté la Société ORANGE pour demander une vérification immédiate de l'installation de téléphonie située derrière la cuisine du restaurant. Après le passage des techniciens, il n'a été relevé aucun problème.
 - La même demande de vérification des compteurs électriques situés dans ce local a également été demandé auprès de l'entreprise ENEDIS.
- Madame BRUNEAU Coralie informe que le rouleau sera passé jeudi 06 avril sur le terrain de football afin d'améliorer sa qualité par les agents techniques de la commune. Le but étant de le rendre accessible et praticable pour le lundi 08 mai.
- Madame BRUNEAU Coralie fait part de la rencontre prévue le 05 avril avec l'association VCB.
- Madame BRUNEAU Coralie informe que le chantier « Argent de Poche » durant les vacances d'avril sera encadré par Monsieur GOUPY Jean-Raymond, conseiller délégué ainsi que par Monsieur JARRY Adrien, agent de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.
- Monsieur POUSSE Romain informe des nuisances sonores les jours d'ouverture du local jeunes.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

- Monsieur RICHET Bruno informe que le Troc Jouets organisé par la périscolaire de St Ouen en Belin a bien eu lieu le Samedi 01 avril.
- Monsieur RICHET Bruno rappelle que le Tour de la Région aura lieu vendredi 07 avril et qu'il traversera la commune.
- Monsieur FOURNIER Didier informe qu'un vitrail de l'église est cassé. Une réparation provisoire a été effectuée.
- Monsieur FOURNIER Didier fait part que l'entreprise BRIERE Baptiste va intervenir sur la Plaine de la Petite Prée.
- Monsieur GARREAU Sébastien informe d'un trou sur la voirie de la route de la Lainerie et que l'état de la route des Landes devient inquiétant.

La séance est levée à 22h00